ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

archéologie

Question écrite n° 56728

Texte de la question

M. Jacques Godfrain demande à Mme la ministre de la culture et de la communication si elle prend l'engagement de diffuser au public les résultats de l'enquête conduite par le cabinet Egide Conseil sur le remarquable travail des bénévoles en archéologie et effectuée à sa demande.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication (direction de l'architecture et du patrimoine, sous-direction de l'archéologie) a jugé utile d'inclure dans le programme d'études de l'année 2000, une photographie du milieu bénévole en archéologie, afin d'approcher au mieux une compréhension de la situation actuelle qui ne soit pas seulement la poursuite de représentations et de schémas mentaux anciens non vérifiés ou l'effet d'appréciations très partielles. Le produit attendu entre dans la catégorie générale des documents administratifs communicables et accessibles aux administrés, à condition notamment d'être achevé. Comme il en est pour un certain nombre d'études et de rapports, les résultats de l'étude en question sont susceptibles d'être diffusés au public. Pour autant, à ce jour où le document n'a pas encore été livré au service qui l'a commandé, il n'est pas possible à la ministre de préjuger ce qu'il conviendra de faire ; il lui appartiendra, le moment venu, d'apprécier les modalités (sélection ou exhaustivité, support...) d'une communication dont le principe est, au demeurant, souhaitable.

Données clés

Auteur : M. Jacques Godfrain
Circonscription : Aveyron (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56728
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 379
Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1528